

Commission ad hoc PIC du CREFOP de Normandie
Compte-rendu de la réunion du 8 juillet 2020 (visio)

Participants :

M. ANQUETIL Eric	Force Ouvrière
M. BEAURUELLE Guillaume	Région Normandie
M. CHEVALIER Luc	Carif-Oref de Normandie
M. CHOULANT Jean-Paul	CFDT
M. DAMIANI Philippe	Pôle emploi
Mme DAUTREY Clarisse	Région Normandie
M. EDOUARD François	UDES
Mme HARLAY Kathy	Agefiph
Mme HERGAULT Isabelle	Rectorat de Normandie
Mme JUHASZ Chantal	MEDEF
M. KAROUI Nejib	CFTC
M. LAGRANGE Philippe	Direccte
M. LEBARBÉY Alexandre	CGT
Mme MARION Alexandra	Direccte
Mme PIZY Claire	Carif-Oref de Normandie
M. SCELIN Philippe	CPME

Ordre du jour :

- Réflexions et stratégie sur l'accompagnement à la transformation de l'offre de formation
- Point d'étape de réalisation du PRIC et accompagnement de la reprise des entrées en formation et des bénéficiaires
- Réunion annuelle de révision du PRIC (Région / Direccte / DGEFP / HCCIE) du 16 juillet

Un diaporama sert d'appui la réunion. Reprendre ce support (P.J) qui accompagne ce compte-rendu afin de suivre les différents sujets abordés.

1 – Stratégie d'accompagnement de la transformation au sein des organismes de formation

M. BEAURUELLE présente cette stratégie, qui s'inscrit pleinement dans les objectifs du pacte régional en visant l'innovation et l'expérimentation pour transformer les méthodes et modes de mise en œuvre de la formation au sein des entreprises de formation.

Trois finalités générales :

- Mieux répondre aux besoins des compétences des entreprises (au regard notamment des impacts du numérique)
- Rendre attractive la formation et répondre aux besoins du public (des attentes qui changent, des représentations à changer autour de l'image de la formation...)
- Accompagner les mutations du secteur de la formation professionnelle (évolution des métiers de la formation, des organisations, des modèles économiques, offre de formation nouvelle...)

L'accompagnement envisagé porte sur plusieurs volets, en amont, pendant et en aval du processus de formation, couvrant donc les nombreux sujets d'ingénierie concernés : pédagogie, financement et modalités d'achat, nouvelles certifications, parcours... *(Cf. Schéma / Diaporama p. 5)*

Cette stratégie globale repose sur **quatre objectifs** qui se déclinent en différentes actions *(Cf. Schéma / Diaporama p. 6)*.

1. Favoriser les innovations et transformer les modes de mise en œuvre de la formation
2. Accompagner la stratégie des entreprises de formation

3. Professionnaliser les acteurs de la formation

4. Evaluer, capitaliser et essayer

Aux côtés des actions déjà engagées, certains projets spécifiques et nouveaux sont en cours d'écriture (couleur verte sur le schéma) : Hackathon en ligne « Apprendre autrement en Normandie » et émergence de projets, financement de projets pédagogiques (avec appel à projets), appui conseil, mesures incitatives pour la professionnalisation.

Cette stratégie et ce plan d'action seront proposés au vote de la commission permanente d'octobre 2020.

Origine et périmètre de cet accompagnement des entreprises de formation :

Mme MARION rappelle que le Pacte a été fixé pour quatre ans, avec pour ambition de transformer la formation des demandeurs d'emploi avec des objectifs ambitieux en termes de publics, de volumes, et de transformation de la formation pour mieux toucher les publics non qualifiés. Cela s'est traduit par :

- Une phase d'écriture du pacte, avec en termes d'action, une augmentation des capacités d'entrées en formation pour la 1^{ère} année
- Un travail sur la façon de réinventer la manière de former sur la 2^{ème} année : qu'est-ce qu'on lance en 2020 pour répondre à cet objectif du Pacte

Dans ce contexte, la Région, par ses compétences dans le champ de la formation, porte ces transformations et accompagne les organismes de formation :

- A travers le Pacte régional
- Dans le cadre de sa compétence dans le champ de la formation des demandeurs d'emploi
- Dans le cadre de sa compétence dans le développement économique pour lequel le secteur de la formation est accompagné comme les autres secteurs d'activité

M. SCELLIN s'interroge sur la cible de cet accompagnement. La Région va-t-elle à ce titre plus loin car l'ensemble des entreprises de formation semble alors concerné, quels que soient leurs publics ?

Mme DAUTREY confirme que le rôle de la Région est d'accompagner la transformation de l'offre de formation et que de fait, cela concerne l'ensemble des entreprises de formation qui potentiellement peuvent répondre à la commande publique de formation, ce qui élargit le champ actuel des prestataires de la Région.

Mme JUHASZ demande si les organismes de formation ont été rencontrés en amont.

M. BEAURUELLE indique qu'un travail a été mené avec un ensemble de partenaires, présenté récemment à l'ensemble des têtes de réseaux d'organismes de formation. Avis et contributions ont ainsi été recueillis, et le sont encore pendant l'été pour nourrir la réflexion et consolider le plan d'action. Mme DAUTREY rappelle que des travaux réguliers sont menés en partenariat avec les organismes de formation. La commission ad hoc est aussi attendue pour être dans une logique de retours face aux propositions présentées.

- Concernant l'**objectif 1** sur l'innovation et la transformation des modes de mise en œuvre de la formation

Action 1 : le projet d'hackathon « Apprendre autrement en Normandie » sera organisé fin 2020/tout début 2021 sous forme d'événement à distance et destiné à lancer un travail sur la durée et pouvoir proposer des projets qui développent des approches innovantes en formation. (*Diaporama p. 8*).

Il s'accompagne d'un travail de veille mené par le Carif-Oref sur les principales évolutions qui traversent les pratiques pédagogiques aujourd'hui. (*Diaporama p. 11*).

Objectif : nourrir la réflexion des professionnels, acculturer et emmener l'ensemble de la communauté formation dans l'innovation, faciliter l'engagement dans une transformation durable.

Deux outils :

- Un « scoopit » diffusant de l'actualité au fil de l'eau
- Un « corpus webographique » portant sur 16 thématiques faisant l'objet de fiches diffusées tous les 15 jours.

M. SCELLIN interroge la modalité à distance pour le hackathon : est-ce un bon moyen de créer cet instant de créativité ? M. BEAURUELLE indique c'est un choix lié au contexte mais qu'une expérience en Ile de France a montré que cela fonctionne bien.

Mme DAUTREY précise que cela peut toucher plus de monde, faire l'objet de plusieurs événements, d'une modalité hybride... Une équipe projet sera constituée et l'accompagnement d'un prestataire spécialisé est prévu.

Action 2 : Modernisation des pratiques pédagogiques (*Diaporama p. 9*).

Un nouveau cadre réglementaire permettra de répondre à des projets particuliers (en complément du hackathon).

Action 3 : Création d'un lab « Transformation des systèmes de formation » afin de favoriser des synergies des acteurs, de l'innovation (Transformation de communotie) : matérialisation à distance, ponctuellement sur les territoires... Objectif : étendre la démarche d'innovation à une communauté plus large, fédérer.

Concernant l'**objectif 2 sur l'accompagnement des entreprises de formation dans leurs transformations** (*Cf. Diaporama p. 12 + schéma des champs d'intervention de l'accompagnement p. 14*)

M. BEAURUELLE rappelle qu'un partenariat a été mis en place avec la branche (Urof, FFP, Syndicat des consultants formateurs indépendants). Le dispositif **d'appui conseil** qui est prévu permettra, en s'appuyant sur un prestataire, de faire un audit des structures qui souhaitent avoir une aide au développement, de déterminer un plan d'actions et la nature de l'accompagnement à mettre en œuvre (second volet de l'accompagnement). Selon les critères retenus, environ 185 structures pourraient être concernées. (*Diaporama p. 13, 14, 15*).

Mme MARION et M. LAGRANGE rappellent que l'Etat fait une offre d'accompagnement des entreprises quel que soit le secteur pour des démarches d'accompagnement au changement, et à la reprise économique à travers deux mesures :

- Appui conseil APRH TPE (convention Direccte / 11 Opco – environ 700 entreprises concernées en Normandie, < 250 sal., avec focus sur – de 50 et moins de 11 salariés)
- FNE formation spécifique pour salariés en activité partielle

Il sera utile de voir comment les deux types de d'interventions peuvent s'articuler pour les entreprises de formation.

M. LAGRANGE donne quelques précisions sur ces mesures et évoque également le dispositif « Objectif Reprise » (Aract Normandie), mis en place depuis mai (angle conditions de travail). Les informations sont disponibles sur le site de la Direccte.

M. BEAURUELLE indique qu'un travail avec la Direccte est prévu au courant de l'été pour articuler les démarches et donner de la lisibilité aux entreprises de formation sur les mesures existantes, leur nature et la manière de les utiliser.

Concernant la question des consultants qui seront missionnés, M. BEAURUELLE indique que la mission PRIC fera un référencement de prestataires pour l'appui-conseil, sur la base d'un cahier des charges. L'idée est de pouvoir aiguiller les entreprises de formation qui ne sauraient pas avec qui travailler. Ce référencement restera ouvert à tout prestataire avec qui un organisme a l'habitude de travailler et qui répondra aux critères du cahier des charges. Concernant la prise en charge de la prestation, il s'agit d'une logique de subvention avec un co-financement (50 %) souhaité par la Région. Une régulation sur ce point sera réfléchiée pour tenir compte de la situation des plus petits organismes de formation.

M. SCELLIN s'interroge sur la cible de cette mesure. Touche-t-elle vraiment l'ensemble du monde de la formation ou seulement les organismes impliqués dans la formation des demandeurs d'emploi ou des publics cibles du PRIC ? Elargir le périmètre est une vraie question car le contexte impacte tout un secteur d'activité qui doit aujourd'hui se réinventer et travailler autrement.

Mme DAUTREY indique qu'en effet la réflexion a été menée plutôt sous l'angle des prestataires de formation intervenant ou pouvant intervenir auprès de publics demandeurs d'emploi. La question est la suivante condition obligatoire ou on élargit ? (Alternance, PDC... ?). C'est un sujet à aborder avec le HCCIE.

- Concernant l'**objectif 3 de professionnalisation des acteurs de la formation** (*Diaporama p. 16, 17*)

Une **enquête** sur le secteur de la FP est menée par le Carif-Oref sur un volet quantitatif / structuration du secteur (réalisé) et un volet qualitatif pour identifier les compétences actuelles et besoins de demain.

Le **programme de professionnalisation** porté par la Carif-Oref fait quant à lui l'objet d'une amplification et d'une forte évolution avec la mise en place de modalités à distance des actions qui s'y prêtent.

Une **mesure incitative** de la Région (*Diaporama p. 18*) est en préparation, destinée à amener plus de professionnels à se former : projet d'aide financière (forfait journalier) permettant d'alléger le coût salarial pour l'organisme de formation, en plus de la prise en charge actuelle des coûts pédagogiques, lorsqu'un formateur participe à certaines actions ciblées du programme du Carif-Oref.

M. SCELLIN souligne que cette idée de mesure incitative est très intéressante. Il rappelle que la loi « Avenir professionnel » du 5 septembre 2018 a supprimé des capacités de financement de la formation pour les entreprises de plus de 50 salariés compte tenu du seuil défini par les textes. Les organismes de formation qui sont souvent des PME dans cette situation, doivent pouvoir accéder à des mesures incitatives qui peuvent venir compenser en partie cette carence.

Par ailleurs, jouer la convergence des stratégies des salariés et de l'entreprise, l'articulation des outils d'accès à la formation (CPF et plan de développement des compétences), dans le cadre d'une démarche de volontariat collectif, peuvent constituer un levier efficace pour le développement de la formation des équipes.

M. LEBARBEY entend l'intérêt de mesures incitatives pour l'accès à la professionnalisation des formateurs, mais alerte sur le fait que ce sont plutôt les problèmes d'organisation pédagogique, de planning et de remplacement des équipes qui constituent un frein. Les formateurs ne sont pas tous interchangeables.

Les mesures incitatives par ailleurs peuvent être plus ou moins justifiées selon le gabarit de la structure de formation. Il faudrait regarder de plus près qui sont les formateurs qui ont accès à la formation et avoir une approche par typologies des personnes (cadres, non cadres...).

Mme DAUTREY précise que la mesure incitative représente un levier parmi d'autres, qu'il faut tester dans un premier temps, au regard du manque de fréquentation de certaines actions qui ont des difficultés à « recruter », pourtant sur des contenus liés aux transformations attendues de l'appareil de formation. La réflexion est ouverte sur d'autres leviers à mobiliser.

Etudier le taux d'accès à la formation des formateurs en Normandie, si cette donnée existe, serait intéressant.

M. SCELLIN rappelle que dans la branche formation professionnelle (organismes de formation du secteur privé), il y a une obligation conventionnelle de financement importante, de 2,5 % de la MSAB, à l'intérieur de laquelle il y a l'obligation que 50 % des salariés concernés soient des formateurs.

Pour Mme DAUTREY, cette question de typologies et répartitions dans l'accès à la formation des formateurs est en effet un sujet à explorer avec la branche, dans le cadre des travaux en cours.

Des démarches d'analyse sont à envisager aussi dans tous les réseaux de formation afin de définir des priorités (contenus de professionnalisation, cibles...).

- Le **4^{ème} objectif** centré sur **l'évaluation, la capitalisation et l'essaimage**

Le cadre est en construction et sera présenté à l'automne pour une mise en œuvre en 2021. Un travail est amorcé sur la mise en place d'une communauté d'échanges entre les acteurs, en ligne, à travers une plateforme collaborative (Site « La Place » proposé par la DGEFP), qui va permettre de capitaliser, essaimer, faire connaître les initiatives et actions menées dans le cadre du PRIC, apporter de l'actualité.

2 – Etat de réalisation, mesures d’accompagnement et de reprise des entrées en formation

M. BEAURUELLE commente les chiffres fournis sur les entrées en formation. 2019 a été la 1^{ère} année de mise en œuvre avec des objectifs de départ quasiment atteints (96 %). En 2020, avec la crise sanitaire et le confinement, on compte pour l’instant 9 321 entrées en formation, avec le maintien d’une part élevée des publics PIC (65 %) au sein des actions, et un impact de la crise sanitaire qui s’atténue mois après mois (- 19 % d’entrées juin) et un rebond important des inscriptions sur juin également. (*Diaporama p. 20, 21*)
Les taux d’accès à la formation sont très importants en Normandie, comparativement à d’autres Régions.

Mme MARION indique qu’avec les indicateurs utilisés par l’Etat pour mesurer les entrées des publics prioritaires, on constate également qu’on touche bien les publics sensibles, hormis le public des seniors, qui est un sujet difficile, particulièrement en Normandie.

Mme DAUTREY livre quelques observations pour la Normandie en lien avec la crise sanitaire : une forte mobilisation et adaptation des opérateurs, le maintien de plus de 85 % de l’offre de formation pendant le confinement, un fort développement de la formation à distance.

A noter que la sortie de crise est presque plus difficile à gérer, nécessitant à nouveau l’adaptation des modalités de formation et des programmations, dans un contexte d’incertitude qui persiste quant aux événements et dispositions à venir. La reprise est progressive avec le maintien d’une grande partie des formations en format hybride, notamment pour le programme « Qualif ». Le lien avec les CEP est assuré pour remobiliser les publics accueillis.

Beaucoup d’actions en cours se trouvent prolongées (ajout d’heures) pour finir les parcours, notamment en raison des phases de certifications à valider.

L’analyse quantitative (nb de places...) est en cours, ainsi que l’analyse qualitative, notamment au sujet des difficultés rencontrées, pour tirer les leçons de cette période.

Les actions mises en œuvre pour assurer la continuité des actions (*Diaporama p. 22*)

- Volet rémunération dans le cadre du prolongement des parcours (même démarche côté Pôle emploi)
- Opération «#Oncontinueaformer » (diffusion d’informations, webinaires...) avec communotic, pour accompagner les démarches de mise en place des modalités à distance des formations ; une petite étude est en cours sur ce qui peut être prolongé dans cette nouvelle dynamique au second semestre et sur les besoins des formateurs.
Il a été constaté une réelle évolution des pratiques et des ingénieries de formation, avec une très forte demande de professionnalisation sur l’innovation et une bonne utilisation de l’offre de service proposée (Ex. action « comment organiser une classe virtuelle »).
- Guide de sortie du confinement pour les organismes de formation
- Actions de sensibilisation sur la formation à distance : webinaire CEP avec le Carif-Oref du 23/06 (une centaine de conseillers) / Vidéo grand public avec l’agence de l’orientation « #stop aux idées reçues » diffusée très largement
- Expérimentation en cours sur la création de nouveaux lieux de formation (9 territoires d’expérimentation – 23 organismes de formation volontaires) : EPN, tiers-lieux... afin de réduire les freins d’accès à la formation.
- Constitution d’un groupe de travail avec les représentants du secteur de la formation pour modéliser une grille d’analyse d’impacts des contraintes sanitaires sur les coûts de formation. Une analyse complémentaire, marché par marché sera nécessaire.

3 – Rencontre annuelle avec le Haut-Commissariat (HCCIE) du 16/07 (Diaporama p. 23)

M. LAGRANGE indique que l'Etat et les conseils régionaux étudient actuellement les besoins éventuels d'évolution du PIC et des pactes régionaux jusqu'en 2022 au regard des conséquences de la crise sanitaire (aggravation du chômage, des inégalités, nouveaux besoins de compétences...).

Pour le HCCIE et le Ministère, l'accès à la formation reste un levier essentiel et il va falloir renforcer l'accès à la formation des demandeurs d'emploi, des jeunes, de nouveaux publics éventuellement, et répondre à de nouveaux besoins (numérique, transformation écologique, besoins territoriaux). A ce titre une discussion sur les objectifs poursuivis par le pacte régional normand sur la période 2020-2022 va être engagée lors du rendez-vous annuel programmé le 16 juillet.

Mme DAUTREY expose les **quatre points principaux** en discussion dans la révision des pactes régionaux :

- Le HCCIE réaffirme les moyens du PRIC sur le public cible initial (niveau Bac et infra). S'il doit y avoir élargissement vers d'autres publics (supérieur au Bac par exemple), il serait prévu des enveloppes complémentaires. (Mme DAUTREY rappelle que l'offre de formation Région telle qu'elle est structurée n'exclut d'ores et déjà personne).

M. LAGRANGE précise que les arbitrages pour les jeunes et autres publics sont prévus fin juillet.

- Les métiers du soin et du sanitaire vont constituer un axe fort : beaucoup d'effets d'annonces sur une forte augmentation nécessaire des formés aux métiers d'AS, AES, infirmiers. Les fonds du PRIC seraient mobilisés. La Région a des attentes fortes de précision en la matière (financement, organisation de l'offre et de l'appareil de formation par rapport aux logiques de quotas, analyse des besoins des territoires...) : un vaste sujet à creuser
- Augmentation de la part des jeunes dans les actions (articulation avec le plan de relance de la rentrée)
- Formation des salariés et des personnes en alternance : un sujet qui semble rester hors périmètre des pactes régionaux

M. SCELLIN rappelle son souhait de voir posée la question liée au secteur de la formation, au sujet des critères d'éligibilité permettant d'être accompagné en tant qu'organisme de formation au titre de l'axe transverse du pacte régional.

M. LEBARBEY soulève la question de certains publics éloignés du numérique et le problème du décrochage qui s'est posé pendant la crise sanitaire en lien avec cela. Les sessions de formation, l'enseignement ont continué à exister mais certains jeunes s'en sont « échappés ». Cela pose la question des méthodes pédagogiques et de la distance symbolique liée au numérique. La digitalisation de la formation doit viser la bonne cible et ne peut être une solution unilatérale.

Concernant la question du soin et du sanitaire, M. LEBARBEY regrette que l'on reste sur une logique de stop and go, avec des politiques générales de quotas qui ont pendant longtemps impacté les filières de formation. Malgré les avancées telles que l'EDEC en cours d'étude avec 5 branches dans le cadre du PIC, il faut être vigilant sur ces sujets car la question centrale, aujourd'hui, est celle du grand âge et de l'autonomie. Il persiste également un problème important d'attractivité de tous ces métiers (entrer en formation / rester en formation).

La question du financement de ces formations se pose aussi : éclaircir comment les personnes accèdent à des financements et qui finance quoi.

Mme DAUTREY et Mme MARION évoquent ensuite **la note « Révision des Pactes d'investissement dans les compétences »** produite le HCCIE. Elle pointe cinq orientations à revisiter et consolider au sein des pactes :

1. Place des compétences de bases y compris numériques
2. Satisfaction des besoins de recrutement, offres d'emploi sur lesquelles il n'y aurait pas de formation, tensions structurelles, tensions nouvelles, sur-mesure à mettre en place

3. Nouveaux besoins, nouvelles compétences (impacts du numérique, transition écologique, le soin...) : bien identifier cela dans les pactes
4. L'investissement dans la transformation de la formation
5. Le travail sur la prospective

Mme DAUTREY exprime la nécessité d'être prudent sur les nouveaux métiers, les nouveaux secteurs. Tout n'est pas vrai sur tous les territoires. Le numérique est plutôt à regarder sous l'angle des métiers qui se transforment plus que sous l'angle de nouveaux métiers en tant que tels. C'est le sens des travaux demandés au Carif-Oref avec l'observatoire du numérique. C'est aussi la même approche pour la transformation écologique.

M. CHOULANT indique que des travaux sont engagés au sein d'une commission Analyse-Observation de la CPIR. La volonté est d'apporter rapidement la vision des partenaires sociaux et une pierre à l'édifice dans le pacte régional, dans le cadre de cette note de révision, sur la question des nouvelles compétences.

Mme DAUTREY conclut sur l'importance de conserver cette dynamique autour du PRIC en Normandie (commission Adhoc, comité partenarial...) et propose une nouvelle rencontre à l'automne afin de poursuivre les échanges et la réflexion.

M. SCELLIN propose que la commission se penche particulièrement sur les questions d'observation et des démarches en cours dans ce champ, l'idée étant de s'appuyer sur les outils et travaux existant pour mieux identifier les besoins et les écarts à résoudre dans le domaine des compétences.

Mme DAUTREY propose une commission ad hoc spécifique sur le sujet de l'observation pour avoir un temps de partage sur ce qui se fait (national, régional, data emploi...) et pouvoir réfléchir à partir de ces travaux qui sont structurants pour les politiques de formation.

M. CHOULANT souligne l'importance faire converger les travaux, analyses, et de travailler ensemble en effet, sur le sujet.

Prochaine date de commission ad hoc :

9 octobre 2020 matin (Lieu et organisation à préciser)

() Pour suivre la mise en œuvre du Pacte et contribuer, s'inscrire sur l'espace collaboratif dédié : <https://hub.cariforefnormandie.fr/s/espace-de-bienvenue/> - Ou contacter le Carif-Oref (02 31 95 52 00)*